

## AVIS

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que par arrêté du ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, N° : EAU/AUT/26/0320 du 21 mai 2026, Monsieur Arunas Pakasius est autorisé à procéder à l'agrandissement d'une maison unifamiliale existante en zone inondable du cours d'eau « Syre » à Roodt-sur-Syre.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à la maison communale.

Un recours est ouvert contre cette décision devant le Tribunal Administratif qui statue comme juge du fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Berg, le 2 juin 2026  
Le bourgmestre,



Le secrétaire communal,



**Administration Communale de Betzdorf**  
11, rue du Château | L-6922 Berg  
T (+352) 28 13 73 | F (+352) 28 13 73-212

secretariat@betzdorf.lu  
f GemengBetzder @ gemeng\_betzder  
betzdorf.lu

